Logo CFDT

LOI SUR LA SÉCURITÉ GLOBALE - Le droit à l’information ne supporte aucune ambiguïté

Dans une société où les tensions sont palpables, où la défiance envers les autorités est manifeste, la proposition de loi de Sécurité globale, et particulièrement son article 24, crée une nouvelle fracture. Fracture entre des forces de l’ordre, qui doivent être défendues dans l’exercice de leurs missions face aux menaces croissantes dont elles sont l’objet, et des journalistes qui doivent être protégés sans ambiguïté dans leur liberté d’informer.

Cet article de loi a été rédigé comme une réponse symbolique, sans aucune concertation avec les principaux acteurs impactés. Le gouvernement et les parlementaires se sont défaussés de leur rôle de bâtir les compromis possibles pour répondre à ces deux attentes. Mais cette dérobade politique ne fait qu’hystériser le débat. **Il ne faut pas prendre le moindre risque avec la préservation des droits fondamentaux comme la liberté de la presse**. Un risque souligné par la défenseure des droits début novembre.

La CFDT appelle le gouvernement et les parlementaires à retirer l’article 24, à revoir rapidement leur copie et à assumer leur responsabilité.

DÉCLARATION DE **FRÉDÉRIC SÈVE**, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

Le droit à l’information ne supporte aucune ambiguïté
Documents
Le droit à l’information ne supporte aucune ambiguïté